

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2009-4407 du 3 juillet 2009 portant modification de la décision n° 2009-1635  
du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1129433S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

I. – L'article 16 de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 susvisée est ainsi rédigé du 20 juillet 2009 au 9 août 2009 :

« Article 16. – M. Yassine KADRI, chargé d'assurer par intérim les fonctions de directeur interrégional à La Réunion pour la période du 20 juillet 2009 au 9 août 2009, est nommé ordonnateur secondaire par intérim de la direction interrégionale de La Réunion pour la même période. »

II. – Le même article est ainsi rédigé à compter du 10 août 2009 :

« Article 16. – M. Yves GRÉGORIS, directeur de la direction interrégionale de La Réunion, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de La Réunion. »

Article 2

I. – L'article 17 de la même décision est ainsi rédigé du 4 juillet 2009 au 19 juillet 2009 :

« Article 17. – M. Charles-Gilles TESTA, chargé d'assurer par intérim les fonctions de directeur interrégional en Polynésie française, est nommé ordonnateur secondaire par intérim de la direction interrégionale en Polynésie française. »

II. – Le même article est ainsi rédigé à compter du 20 juillet 2009 :

« Article 17. – M. Gérard THERRY, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Polynésie française. »

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 3 juillet 2009.

*Le président-directeur général  
de Météo-France,*

F. JACO